

**CONSEIL COMMUNAL D'ETOY**  
**Séance du 20 avril 2026 à 20h00**  
**Présidence : Mme Sophie Thury**  
**Salle du Conseil**

Après les salutations d'usage aux Conseillers, à la Municipalité, à la secrétaire municipale, à la secrétaire du Conseil, à l'huissier, à la presse et au public, la Présidente invite chacun à laisser de côté ses intérêts personnels pendant les débats à venir pour ne penser qu'à ceux de la Commune. Sept membres du Conseil sont excusés ; leurs noms sont énoncés.

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025
3. Communications du Bureau du Conseil
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis n°01/2026 relatif à **une demande de crédit de CHF 117'000.- pour la construction d'une plateforme élévatrice pour l'aide à l'accès de l'église pour les personnes à mobilité réduite**
6. **Préavis n°03/2026 relatif à la création du bouclage du réseau d'eau potable par le Chemin du Roti - présentation et nomination d'une Commission**
7. Propositions individuelles

**Ordre du jour modifié accepté à l'unanimité.**

**1. Appel**

41 Conseillers participent à la séance, sept sont excusés (Mme E. Glauser, Mme I. Golay, Mme L. Jobin, MM. G. Knigge, J.-L. Knigge, G. Laville, S. Thury), 2 absents (MM. M.-O. Christinat et J.-F. Lange). Le quorum est atteint et l'Assemblée peut délibérer valablement sur les sujets qui lui sont soumis.

**2. Procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025**

M. C. Furer, signale que trois lettres « vzn » se sont glissées à la fin de son intervention page 313 et sont à retirer.

**Le procès-verbal modifié est accepté à l'unanimité.**

**3. Communications du Bureau du Conseil**

- Mme S. Thury - Présidente :

Date des prochaines séances et élections communales :

Vous voyez à l'écran le calendrier des prochaines séances du Conseil de l'année 2026.

Petite précision concernant la séance du 22 Juin : elle aura lieu à la salle polyvalente à 19h00 et sera suivie de notre repas de fin d'année.

Concernant la séance prévue au mois de mai, aucun point n'a à ce jour été soumis par la Municipalité, je propose néanmoins de la maintenir et de la consacrer à la présentation de la séance d'assermentation du 18 juin. A cette occasion il serait pertinent de demander à chaque Commission permanente de présenter brièvement les thématiques abordées ainsi que la charge de travail associée. Il en irait de même pour les représentants du Bureau. Nous pourrions également inviter les nouveaux Conseillers à assister à cette séance en tant que public. Cette démarche permettrait notamment de répondre aux attentes exprimées par certains d'entre eux quant au contenu et aux exigences de ces engagements.

<b>Séances CC 2026</b>	<b>Remise des rapports</b>	<b>Commentaires</b>
9 février – 20h	28 janvier	
20 avril – 20h	8 avril	
18 mai – 20h	6 mai	
18 juin – <b>21h</b>	-	Assermentation
22 juin – <b>19h</b>	10 juin	Salle polyvalente-repas
28 septembre – 20h	16 septembre	
9 novembre – 20h	28 octobre	
14 décembre – <b>19h</b>	2 décembre	Apéritif de fin d'année

**Votations 2026** : 8 mars // 29 mars // 14 juin // 27 septembre // 29 novembre.

#### Cartons du Cœur :

Je vous lis la lettre de remerciement des Cartons du Cœur reçue il y a quelques temps déjà. Cette initiative volontaire a mobilisé 34 donateurs sur 59 témoignant d'un bel élan de participation. Merci à tous.

#### Fenêtre de l'Avent :

La fenêtre de l'Avent du 23 décembre a rencontré un vif succès auprès de la population étierruze. Merci pour votre participation, visite, cuisine, bonne humeur, coups de mains et pour l'excellent vin chaud. Toutes les suggestions, remarques constructives ou autre...sont les bienvenues par e-mail sur l'adresse du Conseil.

#### Élections communales :

Comme vous le savez, le Bureau électoral n'a pas ménagé ses efforts en ce début d'année...nous avons réussi à mobiliser de nombreux candidats, situation enviable par rapport à d'autres communes.

Je remercie chaleureusement toute l'équipe du Bureau, ainsi que les renforts et les jeunes pour leur engagement permettant une publication des résultats dans les délais. Un merci tout particulier à M. Christophe Fürer qui m'a remplacée, ma candidature à la Municipalité ne me permettant pas de participer au comptage des votes.

Félicitations aux personnes élues pour cette belle réussite. Et à celles et ceux qui n'ont pas été élus, nous adressons toute notre reconnaissance : leur engagement et leur implication sont précieux pour notre Commune.

Élections - Votations du 8 mars 2026 :

Votations fédérales : 61.47% de participation

01 Objet : Initiative populaire argent liquide

Initiative refusée - 58.94 %

Contre-projet accepté - 72.24 %

Subsidiaire : contre-projet - 64.61 %

02 Objet : Initiative SSR

Refusé - 68.51 %

03 Objet : Initiative pour un fonds climat

Refusé - 63.62 %

04 Objet : Loi fédérale du 20 juin 2025 sur l'imposition individuelle

Accepté - 71.51 %

Élection complémentaire au Conseil d'Etat : 53.72 % de participation

Roger Nordmann : 404

Raboud Sidorenko Agathe : 71

Thuillard Jean-François : 399

Voix éparses : 2

Élections Communales - Municipalité : 48.19 % de participation

Marianne Reist Oechslin : 690 - élue

José Manuel Fernandez : 622 - élu

Jean-Marc Schlaeppli : 588 - élu

Sophie Thury : 525 - élue

Charly Viquerat : 472

Jean-Michel Mottaz : 405

Edy Piguet : 364

Neville Tanzer : 217

Voix éparses : 91

Élections Communales - Conseil communal : 38.34 % de participation

41 conseillers-conseillères réélus.e.s - neuf nouveaux candidats élus. Les détails sont sur le site de la Commune, nous vous les faisons volontiers parvenir sur demande.

Élections du 29 mars 2026 :

Élection complémentaire au Conseil d'État : 41.77 % de participation

Roger Nordmann : 370

Jean-François Thuillard : 329

### Élection complémentaire à la Municipalité : 37.07 % de participation

Andreas Strassmann : 296 - élu

Charly Viquerat : 185

Edy Piguet : 110

Jean-Michel Mottaz : 110

Giuseppe David Torre : 61

### Prochaine législature :

La séance d'assermentation des autorités communales pour la législature 2026-2031 se tiendra le 18 juin à 21h00 à la salle du Conseil. Lors de cette séance, pour rappel, seront élus : les membres du Bureau : 1 Président – 2 vice-présidents – 2 scrutateurs – 2 scrutateurs suppléants – 1 huissier – 1 secrétaire ainsi que les membres des Commissions permanentes suivantes :

7 membres pour la Commission des finances,

7 membres pour la Commission de gestion,

5 membres à la Commission de recours,

5 membres pour la Commission d'urbanisme,

4 membres au Conseil intercommunal de l'ASSAGIE et 2 suppléants,

3 membres à la Commission de développement durable.

Cela étant dit, je vous encourage dès à présent à envisager les postes qui pourraient vous correspondre et à échanger avec les personnes en place pour recueillir les informations utiles.

Pour conclure sur ce point, comme vous l'avez probablement compris, mon élection à la Municipalité implique que je sois réputée démissionnaire au Conseil communal, conformément au règlement du conseil. Le premier des "viennent-ensuite", M. Michael Corthay est ainsi appelé à reprendre le siège. Même situation pour M. Andreas Strassmann qui sera remplacé par M. Johann Richard.

Je regrette de ne pas avoir pu exercer ce rôle de Présidente plus longtemps tout en me réjouissant de rejoindre la Municipalité et de continuer à collaborer avec vous.

### Fête au village :

Réservez dès à présent les dates du 12 et 13 juin pour la grande manifestation de notre village. Un rendez-vous convivial à ne pas manquer !

J'en ai fini avec les communications du Bureau et je passe la parole à M. J.-M. Schlaeppli.

## **4. Communications de la Municipalité**

a) M. J.-M. Schlaeppli - Municipal

Police des constructions :

Permis de construire délivrés avec mise à l'enquête :

- Parcelle 135 - Clos de Bière - Démolition du hangar ECA n°431 pour la construction d'un immeuble de six appartements, création d'un parking souterrain de 12 places et de deux places extérieures et installation d'une PAC air/eau.

Permis de construire délivrés avec dispense d'enquête :

- Parcelle 168 - Route de Lavigny 7 - Rénovation énergétique du bâtiment 1 (accueil) ;
- Parcelle 103 - Chemin des Écoliers 4D - Installation d'une pergola ;
- Parcelle 157 - Rue du Jura 9 - Aménagements intérieurs et extérieurs, remplacement et agrandissement des fenêtres.

b) Mme M. Reist - Municipale

Je vais vous parler d'un sujet très actuel, aujourd'hui c'était le Sechseläuten à Zürich et le Böögg a explosé en 12min48, ce qui est rapide et qui signifie que nous aurons un été chaud. Je vais vous parler du plan canicule 2026 du canton de Vaud, qui concerne aussi notre Commune.

Une canicule dépend de deux facteurs : de la température mais aussi de la durée de cette chaleur. Températures journalières (>30°C) et nocturnes (>18°C) élevées pendant trois jours consécutifs au moins, ce qui veut dire qu'on ne peut plus refroidir facilement nos maisons. Ces chaleurs sont susceptibles d'entraîner des conséquences graves pour la santé, en aggravant des maladies déjà existantes comme cardiovasculaires ou pulmonaires ou encore rénales, en particulier chez les personnes vulnérables.

Les objectifs du plan canicule sont :

- prévenir les atteintes à la santé dues à la chaleur chez les personnes vulnérables,
- éviter la surcharge du système de santé.

La veille canicule est assurée du 15 mai au 15 septembre par la Direction Générale de la Santé (DGS) qui collabore avec des météorologues et d'autres spécialistes.

En cas de seuil d'alerte, le préfet, informé par la DGS, avise les Communes qui activent leur plan canicule.

L'organisation communale du plan canicule a pour but de garantir un suivi aux personnes vulnérables qui le souhaitent par contact téléphonique ou visite. Ce plan se déroule en trois étapes :

- l'étape 1, réalisée par le contrôle des habitants, a déjà commencé et qui est déjà presque terminée : c'est le recensement de la population à risque : habitants de 75 ans ou plus qui n'ont pas de suivi des services d'aide et des soins à domicile (Centres médico-sociaux).
- l'étape 2 consiste à envoyer un courrier avec bulletin de réponse à toutes ces personnes pour leur proposer un suivi. Ce courrier va partir la semaine prochaine ou la suivante. Nous établirons ensuite la liste des personnes qui demandent un suivi.
- l'étape 3 pourra commencer à partir du 15 mai, il s'agira de faire le suivi lors d'un déclenchement du plan canicule par le canton, possible pendant la période du 15 mai au 15 septembre. Le suivi se fait par appel téléphonique et par visite. C'est pour cette étape que nous cherchons des personnes volontaires pour aider. Pendant la semaine les appels et visites seront principalement effectués par les collaboratrices et les collaborateurs communaux mais, pour assurer le suivi pendant les 18 week-ends de la période concernée, la Commune est la recherche

de personnes pour assurer un suivi de piquet et, en cas d'activation du plan canicule, pour effectuer les visites et les appels. J'espère que vous serez nombreux à vous porter volontaires pour faire ce suivi. Une séance d'information un téléphone portable mis à disposition des volontaires ainsi qu'un défraiement sont prévus. J'ai préparé des listes pour les inscriptions ce soir, n'hésitez pas à en parler autour de vous.

c) M. C. Viquerat - Municipal

J'aimerais vous parler d'un vieux préavis qui date de 2021 qui était destiné à étudier l'interface de la gare. L'objectif était de déterminer avec des sociétés de conseils et les services cantonaux, quelles sont les infrastructures qu'il faudrait mettre en place pour faciliter l'accès à la gare : les transports publics dans le secteur, la mobilité douce, ainsi qu'éventuellement des accès dépose minute et autres. Nous sommes arrivés avec bonheur en mai 2024 à concevoir un plan de servitude avec les propriétaires qui sont au nord de la gare. Pour votre information les routes du secteur sont des routes privées, elles appartiennent aux propriétaires des parcelles du secteur de la Tuilière. Nous avons négocié avec ces derniers de reprendre l'entretien léger des routes d'accès pour obtenir en contrepartie un usage public de la partie situé le long de la ligne CFF. L'accord a été obtenu en mai 2024, et depuis, nous travaillons avec les juristes du canton pour mettre en forme les servitudes à mettre en place au registre foncier. Nous avons obtenu l'accord des services cantonaux il y a trois semaines. Cela signifie que nous sommes tous d'accord sur une version des servitudes permettant à la Commune de disposer des espaces indiqués sur le plan. La signature est prévue dans les semaines qui viennent. Ceci nous permettrait de mettre en place un projet d'aménagement de la partie nord de la gare, sachant qu'il y aura donc un autre projet pour la partie sud. Il est prévu d'élargir le trottoir qui va de la gare au gymnase et de créer un espace utilisé pour un certain nombre de services. Après la partie végétale, il est prévu de créer des places pour les personnes handicapées suivies par deux bâtiments destinés à stocker des vélos de manière sécurisée pour le premier, non sécurisée pour le deuxième, et enfin des places de parc, pour reprendre les véhicules qui se garent en sauvage dans la zone du fast food, estimé à une cinquantaine de véhicules. Ce projet va s'établir sur la fin de l'année, avec un préavis qui, vous l'aurez compris, sera effectué par la prochaine Municipalité.

- Mme S. Thury - Présidente remercie la Municipalité pour ces communications et demandent s'il y a des questions.

- Mme J. Amy : combien de vélos pourront être accueillis par les abris à vélos ?

- M. C. Viquerat - Municipal : à l'heure actuelle on parle de 40 à 45 vélos par abri qui auront chacun 2 étages.

**5. Préavis n°01/2026 relatif à une demande de crédit de CHF 117'000.- pour la construction d'une plateforme élévatrice pour l'aide à l'accès de l'église pour les personnes à mobilité réduite**

- Mme R. Durrer Bolle, rapporteuse de la Commission des finances, lit les conclusions du rapport de cette dernière y compris les lignes précédentes, qui propose à la majorité d'adopter les conclusions du préavis initial.

- Mme S. Thury - Présidente : je remercie Mme Durrer Bolle et la Commission des finances pour leur travail.

- M. P. Lüthi, président de la Commission ad hoc, lit les conclusions du rapport de cette dernière, qui propose à l'unanimité d'adopter les conclusions du préavis initial.

- Mme S. Thury - Présidente : je remercie M. Lüthi et la Commission ad hoc pour leur travail. Les conclusions des deux Commissions sont identiques à celles du préavis et j'ouvre la discussion.

- M. T. Cretegnny : après mûre réflexion sur ce préavis, je voterai contre et j'invite le Conseil à en faire autant. Évidemment qu'il n'est pas très confortable de s'opposer ouvertement à un aménagement pour personnes à mobilité réduite mais mon premier intérêt est celui des habitants de la Commune et de ses finances. Dans le cas qui nous occupe j'estime qu'on n'a pas démontré qu'un tel investissement était justifié. Je rappelle que la demande émane d'une proposition informelle, hors motion, hors interpellation, formulée par un Conseiller il y a dix ans. Sur le principe, tout le monde s'accorde à dire que cette demande est raisonnable et sa réalisation souhaitable. Mais quand le département du patrimoine s'en mêle, avec sa posture intransigeante, on parle de travaux d'une ampleur différente. On en vient à dire qu'il faut trouver une solution maximaliste quoi qu'il en coûte comme on disait au temps du COVID. Je ne critique pas le travail mené pour aboutir à la solution proposée mais ce préavis arrive maintenant alors que l'église réformée envisage une profonde révolution organisationnelle qui devrait aboutir probablement à une fusion de paroisse. La conséquence d'une telle fusion est très probablement qu'aucun culte régulier ne se déroulera à Etoy dans un avenir relativement proche. Il faut espérer que quelques concerts par année ainsi que quelques cérémonies occasionnelles se tiendront à l'église du village. En faisant une estimation, je compte une quarantaine voire une cinquantaine d'utilisations du monte personnes par année, sur dix ans, on arrive à un coût par aller-retour de CHF 300.- à CHF 350.-. Ce chiffre me semble injustifiable devant la population et je l'impute entièrement à l'attitude extrême de la DGIP (Direction Générale des Immeubles et du Patrimoine). Je suis conscient que des montants importants ont déjà été engagés pour aboutir à ce préavis mais il n'est pas obligatoire que ces dépenses soient complètement perdues. Si l'utilisation de l'église peut effectivement se maintenir à un niveau raisonnable, les discussions pourront reprendre dans quelques temps sur la base du présent préavis. Si un projet de l'affectation de l'église complètement différent venait à émerger, on pourrait aussi se servir du contenu du préavis comme base, comme c'était évoqué dans la presse la semaine passée : une réaffectation de l'église est tout à fait envisageable selon le Conseil synodal. Finalement si le besoin d'un aménagement PMR n'est pas établi, la Commune aura fait une belle économie à moins qu'un montant équivalent au préavis soit affecté à d'autres améliorations plus utiles pour ces personnes. Je pense que certains diront qu'on fait une grande affaire pour une somme dans l'absolu relativement petite par rapport au budget de la Commune, j'en conviens, mais je pense qu'il s'agit plutôt d'une affaire de principe de ne pas systématiquement adopter les solutions maximalistes sans les mettre en perspective par rapport aux besoins. En fait j'ai entendu la réflexion récemment que ça aurait arrangé tout le monde que ce préavis reste encore cinq ans dans les tiroirs. Pour finir je me permets une petite réflexion personnelle en hommage à notre ancien Conseiller M. Bernard Gmür, qui était très pointilleux sur la rigueur démocratique. Nous avons discuté lors de la révision du règlement du Conseil d'introduire un registre des intérêts, il avait été dit que les cas de conflits d'intérêts étaient très rares et que naturellement les

Conseillers allaient se récuser en cas de potentiels conflits d'intérêts. Je tiens à préciser que je ne fais aucun procès d'intention à qui que ce soit mais je trouve un peu dommage de voir qu'un Conseiller, probablement bénéficiaire des travaux discutés dans ce préavis se trouve à la tête de la Commission ad hoc. De nouveau, pas de procès d'intention mais ça me semble plutôt une question de principe et de rigueur. Je vous remercie pour votre attention.

- M. J.-M. Fernandez - Syndic : j'entends ce qui vient d'être dit seulement, il y a une loi, qui s'appelle la Lhand (Loi sur l'égalité pour les personnes handicapées) qui garantit l'accès de tous les bâtiments publics à toute personne, à partir de là, que cette église ait des cultes ou pas, qu'elle ait des concerts ou pas, nous devons répondre en tant qu'entité publique à un accès pour toutes les personnes à mobilité réduite et à mobilité tout court. La Lhand nous l'impose, tout comme elle nous l'impose sur la révision des arrêts de bus. Actuellement, les personnes peuvent demander des navettes pour prendre le bus à des arrêts qui ne sont pas équipés Lhand, à partir de là, ce préavis est important pour cet accès.

- M. T. Jakob : je confirme, la Suisse a voté une loi concernant les personnes handicapées, à mobilité réduite on va dire, au domaine public et la Commune d'Etoy n'est pas la seule à devoir se conformer à cette loi, il y a un tas d'entreprises, de collectivités publiques en Suisse qui doivent le faire. Je pense qu'on n'a pas tellement le choix. J'aimerais aussi rebondir sur l'aspect de protection des monuments et sites, la Commune d'Etoy, comme beaucoup d'autres entités est un peu l'otage du dictat des gens qui s'occupent de la protection des monuments et sites, ça génère des millions de coûts en Suisse par année mais la situation actuelle est comme ça et je pense que, pauvre Commune d'Etoy, on n'a pas vraiment le choix par rapport à ces directives qui nous sont imposées. Pour ma part, j'aurais juste une question : en regardant les plans qui nous ont été soumis, je ne les ai pas trouvés d'une grande clarté, je ne sais pas sur quelle base l'estimation a été faite mais si c'est sur la base des plans que nous avons reçus, si j'étais entrepreneur je serais bien incapable de chiffrer un coût, peut-être pourriez-vous me rassurer, est-ce que l'entreprise qui a chiffré ces coûts a eu des plans un peu plus élaborés que ceux qui nous ont été soumis ?

- M. R. Corthay - Municipal : les entreprises qui ont soumissionné pour le génie civil ainsi que pour l'appareil ont reçu des plans bien plus conséquents que ceux que les Conseillers ont eu. C'était un appel d'offre public qui a été fait, les coûts sont sur appel d'offres entrés.

- M. T. Cretegy : j'entends ces arguments sur la mobilité réduite et la Lhand, maintenant pourquoi venir maintenant avec ça alors que ça fait déjà dix ans qu'on en parle, et quand je parlais d'autres investissements qui pourraient probablement être plus efficaces ou utiles pour les personnes à mobilité réduite, j'avais justement en tête l'aménagement des accès d'arrêts de bus, on peut peut-être mettre des priorités en fonction du retour sur investissement en terme d'utilité, je maintiens donc ma position.

- Mme V. Hüsler : j'avoue que je ne suis pas allée voir sur place mais je me suis posé la question si l'aménagement prévu pour ce monte personnes entraînera une répercussion sur l'arbre à côté de l'église. On est en Suisse, je vais peut-être indigner des gens, on ne parle pas des arrêts de bus ou du bâtiment communal ou une personne handicapée peut à tout moment venir seule, tous les jours, elle a besoin d'aide et doit pouvoir se débrouiller avec un ascenseur... là on parle de réunions occasionnelles, avec des dizaines voire plus de personnes, des fois avec l'aide de quatre ou cinq personnes qui soulèvent une chaise,

je pense qu'il y a des cas où ça passerait, je ne veux pas m'avancer sur des cas particuliers. Je pense que c'est effectivement moins souvent qu'un endroit où une personne handicapée doit se rendre et se débrouiller tous les jours ou prendre le bus par exemple.

- M. R. Corthay : effectivement il y aura un arbre à enlever, mais vu que vous n'avez pas pris la peine d'aller voir sur place, il est difficile de vous expliquer lequel. Ce n'est pas l'arbre majeur qui est à l'entrée de l'église, c'est dans le buisson qui est juste devant. Il sera remplacé juste après.

- Mme J. Amy : juste pour rebondir sur ce qui a été dit, je pense que tant qu'on n'est pas dans une situation de mobilité réduite, c'est très dur de se prononcer sur ce que ça implique, admettons si on se rend à un enterrement, de devoir se faire porter par six personnes pour arriver jusqu'à l'église et je voudrais dire que pour moi la remarque de M. Cretegnny sur les arrêts de bus est très pertinente mais j'ai l'impression que l'un n'empêche pas l'autre.

- Mme S. Thury - Présidente, partage son point de vue qu'il ne lui semble pas que la loi nous donne vraiment le choix, elle constate que la parole n'est plus demandée, clôt la discussion et propose un vote des conclusions en bloc sauf si quelqu'un s'y oppose, ce qui n'est pas le cas.

## **Vote**

1. d'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux pour la réalisation d'une plateforme élévatrice (monte personnes) ;
2. d'allouer le crédit de CHF 117'000.- pour financer ce projet ;
3. d'autoriser à financer cette somme par les disponibilités de trésorerie courante de la Commune ;
4. d'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement selon les délais légaux.

**Accepté à la majorité, 33 pour, 5 contre, 2 abstentions.**

## **6. Préavis n°03/2026 relatif à la création du bouclage du réseau d'eau potable par le Chemin du Roti - présentation et nomination d'une Commission**

- Mme S. Thury - Présidente : je vais passer la parole à M. C. Viquerat en sachant que ce sujet sera traité par la Commission des finances et une Commission ad hoc qui sera constituée à la fin de la présentation.

- M. C. Viquerat - Municipal : pour rappel vous avez sous les yeux le plan général du service des eaux et vous voyez qu'une partie rouge en traitillé représente le plan de bouclage sur le haut du village. Le bouclage par le chemin du Roti permet de pouvoir terminer ces travaux qui avait été préparés il y a plusieurs années particulièrement quand il y avait eu la préparation du plan de quartier du secteur. Pour rappel, nous avons déjà effectué une partie des travaux pour la construction du bâtiment de l'Espérance où il y a la piscine. Nous étions partis de la BH29 si vous la voyez sur le chemin de la Brotte pour aller jusqu'à la BH9 qui était nouvelle à ce moment-là. Ce sont des travaux qui ont été fait en 2019. Vu qu'un projet va démarrer dans le secteur il est temps de finir ces travaux de bouclage pour assurer la sécurité de la distribution d'eau du secteur. Sur le second plan un peu plus détaillé, nous retrouvons le chemin du Roti en haut et la descente sur

le chemin de la Vaux pour compléter le bouclage. Les appels d'offre ont été lancés, nous avons reçu les offres, il nous reste maintenant à synthétiser le projet et à préparer le préavis pour la suite à donner. L'objectif est de pouvoir effectuer cette partie du bouclage avant le mois d'octobre sur la partie du chemin du Roti, et, pour la partie qui descend sur le chemin de la Vaux, un peu après, à l'issue ou pendant la fin des travaux qui auront lieu dans le secteur. Pour compléter le bouclage qui est quand même global car il passe par le chemin de la Vaux et le chemin de la Brotte, nous avons eu une petite fuite en 2024 à la suite de laquelle nous avons identifié dans ce secteur de la fonte complètement pourrie, on a eu beaucoup de peine à remettre en fonction la conduite à la suite de cette fuite. Ce projet inclus également le remplacement de la conduite qui avait été posée d'une traite à cette époque-là, elle n'est pas très vieille, elle date de 1982 mais à priori il s'agit d'une fonte qui n'est pas d'excellente qualité que nous avons donc prévu de remplacer. L'avantage de faire ce remplacement c'est qu'on sort un peu de la parcelle 694 qui fait qu'actuellement la conduite, si on doit la réparer, se trouve sous des arbres, ce qui signifie qu'à chaque réparation on sera obligés de condamner un certain nombre d'arbres. Ces travaux permettront de sortir de ce coin paysager, de rester sur le domaine public et d'améliorer l'entretien par la suite. Les deux parties sont inclus dans le préavis.

- Mme S. Thury - Présidente annonce la nomination d'une Commission ad hoc pour laquelle elle invite les candidats à se faire connaître et demande quand le préavis sera prêt à M. Viquerat confirme le délai de deux à trois semaines.

**Mme Hélène Laurent, M. Michael Corthay, M. J.-L. Rochat, M. R. Roussel,  
M. F. Morand, Mme V. Hüsler sont élus par acclamation.**

## **7. Propositions individuelles**

- Mme S. Thury - Présidente passe la parole à qui la souhaite

- M. F. Chappuis : j'aimerais enfin qu'on aborde une fois le PACom (plan d'aménagement communal). À chaque séance le distingué Conseiller Schlaeppli nous énumère les autorisations de construction et on n'a jamais rien à dire, ce qui est quand même un peu paradoxal. Or certains m'ont parlé du PACom, où en est-on ? On me dit que tous les dix ans il doit venir devant le Conseil. Il y a très peu d'oppositions, j'ai deux cas en presque une dizaine d'année : M. Trippi et feu maître Subilia. L'ancien Syndic Roulet m'avait dit : « Subilia est un emm\*\*t ». J'espère que mes successeurs au Conseil pourront être orientés sur la grande politique d'aménagement communal.

- M. J.-M. Schlaeppli - Municipal : je cherchais mes notes que je n'ai pas sous la main. Un PACom c'est très long, ça demande beaucoup d'étape. On a fait la première étape qui était celle préalable : nous avons été, avec notre bureau d'urbanisme, rencontrer la DGTL (Direction Générale du Transport et du Logement), qui a répondu à beaucoup de nos questions mais qui nous en a aussi posé plein d'autres. Le PACom est en voie d'être renvoyé à la fin de cette année à la DGTL pour un examen préalable, je dis bien préalable. Vu la durée des échanges, la longueur des emails... je pense qu'avec beaucoup d'espoir j'aimerais bien qu'à la fin de la prochaine législature on puisse l'adopter. Pour l'instant on n'a pas grand-chose d'autre. Il y a le Plan Directeur Cantonal qui est en train de changer aussi et ça influe sur ce qu'ils demandent pour les futurs PACom donc on passe chaque fois à une étape supérieure puis on doit chaque fois rattraper les règlements, c'est assez compliqué. Il y a aussi la LATC2, qui est la révision de la LATC (Loi cantonale sur

l'Aménagement du Territoire et les Constructions) qui pourrait influencer sur notre futur PACom. Celui-ci avance mais très très lentement.

- M. C. Fürer : on a beaucoup parlé en début d'année d'incendie, j'aimerais savoir les conséquences que ça a eu sur la Commune. Est-ce qu'il y a des plans d'évacuations des bâtiments publics qui sont à réviser, suite à Crans-Montana, vous avez tous deviné de quoi je parlais, est-ce qu'il y a des changements à faire qui vont devoir être apportés pour les bâtiments publics ?

- M. J.-M. Schlaeppi - Municipal : suite à cette tragédie, on s'est tous demandé quels sont nos bâtiments qui posent problème. Nous avons fait déjà un état des lieux concernant les écoles, on pensait que c'était important, c'est venu aussi de la Direction des Écoles, qu'est-ce qui se passe, dans quel état nous sommes. Donc nous avons fait une visite de sécurité avec un bureau spécialisé pour contrôler nos écoles (Communaux I, Communaux II, Les Écureuils), on n'a pas encore reçu le rapport définitif mais, pour avoir été présent à ces visites ainsi que Mme Reist et M. Corthay, je peux vous dire qu'on est bons. S'il y a quelque chose qui ne joue pas ce sera peut-être une signalétique qui n'est pas conforme aux normes, c'est-à-dire qu'il s'agit de l'ancien modèle et qu'on devrait changer, ce sont des détails, à ce niveau-là on est très très bons.

- M. C. Fürer : qu'en est-il de la salle polyvalente et la salle triple ?

- M. J.-M. Schlaeppi - Municipal : la salle triple est toute neuve, elle a fait partie des derniers contrôles d'un responsable assurance qualité niveau incendie, donc là on est bons, on respecte tout à fait. La salle polyvalente, par acquis de conscience, on s'est plongé dans l'historique avec les derniers travaux qu'on a fait en l'occurrence quand on a rénové la salle polyvalente avec la pose des panneaux solaires, y compris l'installation en même temps si je ne me trompe pas, de deux sorties de secours supplémentaires dans la salle. On a aussi fait intervenir un ingénieur spécialisé en RAQ (responsable Assurance Qualité) en protection incendie pour pouvoir sortir des éléments mais je sais que M. le Syndic et M. Corthay étaient sur place et semblerait-il on est aussi dans le tir, on n'a pas reçu le rapport non plus.

- M. C. Fürer : je suis monté à Lavigny l'autre jour et j'étais surpris de voir une zone 30km/h sur cette route qui, me semblait-il, ne pouvait pas être mise à 30km/h. Lors des discussions pendant les séances du Conseil concernant les vitesses excessives dans le village, on avait demandé si on pouvait mettre cette route à 30km/h et il me semble qu'on nous avait répondu que c'était une route prioritaire de communication qui ne pouvait pas être descendue à 30. Apparemment Lavigny l'a fait, il y a peut-être des détails qui expliquent pourquoi c'est possible à Lavigny et pas à Etoy, je ne dis pas qu'il faut absolument le faire ici mais j'aimerais comprendre car ça m'a surpris par rapport à ce qu'on nous a dit à l'époque si ma mémoire est bonne.

- M. C. Viquerat - Municipal : la réponse est facile, ces sept-huit dernières années la réglementation n'a pas arrêté de changer. En effet il y a sept-huit ans une route de traversée de village ne pouvait pas être descendue à 30km/h. Ensuite il y a eu un assouplissement qui s'est fait, je pense autour d'il y a quatre ans, et c'est là qu'en ont profité un certain nombre de villes pour commencer à placer les 30km/h de nuit ce qui a provoqué une réaction nationale qui a rebloqué le système. Ce qui était possible il y a deux-quatre ans, est de nouveau beaucoup plus difficile. C'est la première des remarques. Pour notre village, on nous avait confirmé qu'on pourrait envisager de passer à 30km/h quelques zones, pas la totalité. Cependant il faut des aménagements comme c'est le cas à Lavigny, les véhicules doivent ralentir, remettre des gaz, ça génère aussi

pas mal de bruit, mais ça serait possible. Dernier point, c'est un des chapitres du PACom, un projet qui avance gentiment et dont vous aurez bientôt des résultats.

**La séance est levée à 21h06.  
Prochaine séance le 18 mai 2026.**

La Présidente  
Sophie Thury

La Secrétaire  
Fanny Gantin

